Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Finistère

4, Square Marc Sangnier CS92839
29228 BREST CEDEX 2
Téléphone : 02.98.80.59.12 - 06.78.56.61.04

fo.ddfip29@dgfip.finances.gouv.fr
Site Web : http://www.fo-dgfip-sd.fr/029/

COMITE TECHNIQUE LOCAL DU 22 JANVIER 2019

Déclaration liminaire

Madame la Présidente,

Ce Comité technique local réuni aujourd'hui en seconde convocation fait suite au boycott de la réunion du 15 janvier dernier, où nous vous avions exprimé nos profonds désaccords au regard de la politique menée à l'encontre de la DGFIP depuis des années, et qui malheureusement ne fait que s'amplifier avec le gouvernement actuel.

Nous rappelons à nouveau que les services et les agents de la DGFIP n'en peuvent plus de porter cette administration, alors qu'au fil des ans on leur enlève des moyens et nous réitérons aujourd'hui notre accusation d'affaiblissement délibéré de notre administration qui, 10 ans après sa création, risque fort de se retrouver à court terme dépouillée de ses missions.

Il est d'ailleurs édifiant qu'au moment où un débat national tente de se mettre en œuvre et intègre en sus du pouvoir d'achat et de la fiscalité, la présence de l'État dans les territoires, le Directeur Général s'inscrit dans un projet sans précédent de resserrement du réseau de la DGFIP. Cette obstination, illustre bien, en réalité, la volonté du pouvoir politique de poursuivre et d'accélérer sa stratégie de démantèlement à l'encontre de notre administration.

Dans ce contexte, vous nous en direz sans doute plus aujourd'hui sur le cahier des charges que vous a remis le Directeur Général et qui s'intitule « *Bâtir un nouveau réseau* », architecture, qui pour faire court, ne vise à laisser subsister que quelques points de contact dans les territoires et des modes d'organisation industrielle du secteur public local sur un nombre réduit de back offices.

Quant aux SIP et SIE, ils subiraient le même sort en matière de regroupement, et les SPF continueraient d'être resserrés des 2/3 sur la base d'un plan pluriannuel.

Plutôt que de bâtir un nouveau réseau, c'est bien un chantier de démolition qui se profile ! Une fois de plus, et au-delà des beaux discours, la technostructure n'entend rien ou ne veut pas entendre l'expression des citoyens qui se sentent abandonnés par l'État dans les territoires.

Dans le prolongement de nos interventions des 8 et 15 janvier dernier, nous reviendrons sur le déploiement du prélèvement à la source, dont le Ministre s'est largement auto congratulé dans les médias en se félicitant du lancement réussi de la fusée…

Dans les services, les agents se seraient bien passés de cette usine à gaz alors que les guichets ne désemplissent pas depuis des mois, que les campagnes s'enchaînent sans aucun répit, et que cette fin janvier est attendue avec inquiétude avec le premier prélèvement sur les salaires des usagers.

Sur le terrain, force est de constater que les sollicitations des contribuables sont très chronophages pour nos collègues expérimentés et s'avèrent délicates à gérer pour ceux dont la fiscalité n'est pas le métier d'origine, c'est le cas notamment des collègues travaillant sur les centres d'appel CPS et CPSR, ce contexte contribuant à la dégradation de leurs conditions de travail.

Dans le même temps, la mobilisation de tous, dans les SIP, ne manque pas d'engendrer bon nombre de retards sur les autres dossiers en cours, autant de travail qu'il sera bien difficile de résorber ensuite.

Et tout çà pourquoi ? De notre point de vue pour rien car, le paiement consenti de l'impôt en grande partie automatisé, assurait un recouvrement optimal contrairement aux dires du Ministre.

En mettant en place le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, le gouvernement a, selon nous, délibérément créé une usine à gaz dont la complexité technique servira de prétexte pour réformer l'impôt progressif et familial actuel et conduira vers un impôt proportionnel et individuel. Dès lors, la voie sera d'autant plus dégagée pour une fusion avec la CSG.

Pour toutes ces raisons, Force Ouvrière a toujours été opposé à cette réforme !

Pour en revenir à l'ordre du jour de ce Comité technique local, nous condamnons, à nouveau, la lourde sanction infligée à la DGFIP au niveau national pour 2019 de 2 130 suppressions d'emplois, ce qui, pour le Finistère, se traduira par 35 postes qui vont manquer au quotidien des services déjà exsangues.

A noter que ce quota qui ne repose sur aucun chiffrage objectif des charges de travail, situe le département au 14ème rang national des plus fortes contributions aux suppressions d'emplois !

Cette nouvelle coupe franche résonne donc comme une nouvelle provocation faite aux agents de la DGFIP, alors que, depuis des années, ils ne cessent de par leur exemplarité et parfois au prix de leur santé, de contribuer à la bonne marche de toutes les missions.

L'ordre du jour de ce Comité technique local porte aussi sur les outils de la DGFIP mis en place depuis plusieurs années pour recenser les risques professionnels, et évaluer les conditions de vie au travail des personnels, afin d'en tirer les conséquences en matière d'actions de prévention.

Force est de constater que ces outils dressent un état des lieux toujours aussi préoccupant, malheureusement pour **F.O.- DGFIP**, les outils de recensement que sont les TBVS et les DUERP, n'apportent pas de réelles réponses concrètes aux difficultés recensées. Nous réaffirmons notre revendication et celle de nos

mandants, d'un niveau d'emploi suffisant pour endiguer la dégradation des conditions de travail.

Dans toutes les catégories, le stress et l'amertume gagnent du terrain tant du fait du manque de reconnaissance que d'une charge de travail croissante avec des moyens humains et budgétaires en réduction constante. Face à cette situation, les réponses de l'administration sont rarement suffisantes et butent, la plupart du temps, sur l'absence de moyens.

C'est dans ce contexte que le gouvernement envisage de détricoter et affaiblir la seule instance entièrement dédiée aux conditions de travail : le **Comité Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail** (CHSCT).

Nous évoquerons aussi aujourd'hui, la réorganisation de la mission foncière, restructuration que nous dénonçons depuis un an et demi, et visant à concentrer les missions sur un service départemental des impôts fonciers.

Nous le répétons, un tel schéma ne peut qu'engendrer désorganisation, perte de proximité et de technicité, incompréhension des collègues et dégradation de leurs conditions de travail.

Le dernier dénouement concernant l'implantation du SDIF(service départemental du cadastre) est bien la parfaite illustration que l'administration ne sait plus comment organiser ses services !

En effet, lors d'une réunion organisée le 22 novembre 2018 à Châteaulin, la Direction a tout bonnement annoncé aux agents, que le SDIF ne serait plus implanté à Quimper mais à Brest, soit exactement l'inverse du schéma initialement annoncé par la Direction et acté lors du CTL du 7 septembre 2017.

Ainsi les agents affectés sur le PELP Quimpérois (Pôle Évaluation Locaux Professionnels) au 1er septembre 2018, n'auront pas eu le temps de prendre leurs marques et se former que déjà, ils se préparent à faire une demande de mutation sous la contrainte de ce revirement. !

Outre qu'une telle annonce laisse un goût amer à ces collègues qui, à raison, ont le sentiment d'être pris pour des pions, elle ne respecte en rien les règles de consultation des représentants des personnels.

Pour conclure, nous reviendrons sur la prime exceptionnelle de 200 € octroyée par le Ministre Darmanin. Nous noterons d'ailleurs au passage, qu'une nouvelle fois, il n'a pas pu s'empêcher de céder à la provocation en faisant référence à une « *petite surcharge* » de travail en lien avec le déploiement du PAS.

Dans le cadre des prérogatives incombant aux Comités techniques et dans le prolongement de notre demande d'inscription à l'ordre du jour de cette réunion, nous vous demandons, Madame la Présidente de nous présenter le périmètre ainsi que les critères d'attribution ou d'exclusion de cette prime.

Pour **F.O.- DGFIP**, tous les agents subissent une dégradation de leurs conditions de travail et font face depuis des années à une surcharge bien loin d'être légère, en conséquence cette prime doit être versée à tous les agents !